

# La Ville épinglée pour une mutation contestée

Le tribunal administratif de Nantes a ordonné hier la suspension de la « mutation d'office » de Philippe Serre. Il estime qu'elle constitue une « sanction déguisée » à l'encontre du syndicaliste Force Ouvrière.

Le tribunal administratif de Nantes a ordonné hier la suspension immédiate de la « mutation d'office dans l'intérêt du service » de Philippe Serre. Un directeur de service âgé de 61 ans et employé par la Ville depuis 1982. Cette affectation à la tête d'une toute nouvelle « direction prospective et observation du territoire », a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Mais elle a soulevé la polémique en amont (*Ouest-France* du 11 juin). Le syndicat Force Ouvrière, où militait Philippe Serre depuis son embauche, était monté au créneau.

Sur son blog, le *Vecteur libre et indépendant*, FO a comparé cette mutation à une « sanction déguisée ».

Allant jusqu'à parler de « chasse aux sorcières » contre « des fonctionnaires qui ne sont pas proches du parti (le PS) et qui travaillent sur des postes stratégiques. » Samia Soultani-Vigneron, porte-parole de l'opposition, a quant à elle porté le sujet sur la place politique. « La majorité municipale essaye de sortir la

tête de l'eau en usant et abusant de son pouvoir », a-t-elle déclaré.

« Excès de pouvoir »

Le 13 juillet, Philippe Serre a saisi le tribunal administratif de Nantes en déposant un recours de 71 pages pour « excès de pouvoir ». L'intégralité de l'ordonnance rendue hier par le tribunal a été publiée sur le blog de Force Ouvrière. Dans ce document, le juge des référés demande « la suspension de la décision du 25 juin 2013 [...] jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette décision ». Il estime que « la décision constitue une sanction déguisée » et « entachée de détournement de pouvoir ». Le juge constate également que « la procédure ayant conduit à sa mutation d'office a été menée de manière expéditive et qu'il est porté une atteinte grave à sa liberté syndicale. »

« Je suis très satisfait. J'ai toujours eu confiance en la justice de mon pays », commente Philippe

Serre qui, d'ici 10 jours, devra avoir réintégré ses anciennes fonctions à la tête de la direction des prestations administratives à la population. Un poste clé qui englobe des services stratégiques : police municipale, stationnement, sécurité scolaire, élections, démarches administratives... Avec 70 agents directement placés sous ses ordres.

« Sur le fond, l'affaire sera jugée d'ici 2 ou 3 ans, et les délais n'affecteront pas notre collègue désormais sous protection de la justice », se réjouit de son côté FO, ironisant sur la procédure. Jean-Christophe Boyer « avait fait appel aux services d'un grand cabinet d'avocats parisiens. »

L'avocat de la Ville, Denis Hubert « était chargé de défendre le dossier aux frais des contribuables lavallois », ce qui devrait coûter « plusieurs milliers d'euros », chiffre le syndicat. Denis Hubert est avocat proche du PS selon FO. Il « a été conseiller municipal PS à Suresnes,

et candidat suppléant PS de Marie-Laure Meyer aux élections législatives de 2007 dans la 4<sup>e</sup> circonscription des Hauts-de-Seine. »

« Pourvu à la rentrée »

« Il y a quelques mois, nous avons engagé une modification de l'organisation de nos services municipaux. Nous avons notamment besoin d'un professionnel chevronné pour le poste de directeur de la prospective et de l'observation du territoire. Le tribunal administratif de Nantes nous dit que cela ne peut pas être M. Serre. J'en prends acte », commente de son côté le maire, Jean-Christophe Boyer. « Cette réorganisation sera maintenue. M. Serre retrouvera son poste précédent dans les prochains jours. Le poste de directeur à la prospective et de l'observation du territoire sera pourvu à la rentrée. »

Alan LE BLOA.